

Ecole Les Hirondelles
2 rue Grande
77130 Misy-sur-Yonne
01 64 31 26 99
ce.0770651P@ac-creteil.fr

Procès-Verbal du premier Conseil d'école

Le vendredi 8 novembre 2019

Début de la séance : 16h50

Présidente de séance : Mme BORG
Secrétaire de séance : Mme THOMAS

Présents :

L'équipe enseignante : Mme PLADYS, Mme THOMAS, Mme BORG
Les représentants de parents d'élèves titulaires : M. LUBOUE, Mme THOMAS-BOUCHEZ
Les représentants de parents d'élèves suppléants : Mme BAALOUJ, Mme GESLIN, M. BEAUMONT
Madame le Maire : Mme JACQUIER

Absents excusés :

Mme LENOIR, Inspectrice de l'Education Nationale
La Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme BERLINGER
Mme CAZENAVE, psychologue scolaire
Les représentants de parents d'élèves titulaires : Mme BAUDET
Les représentants de parents d'élèves suppléants :

Modalités du fonctionnement et attributions du Conseil d'école

Le fonctionnement, la composition et les compétences du Conseil d'école sont rappelés.

Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'école :

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal du précédent Conseil d'école.

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves :

70,24 % des parents ont voté (contre 62,24% l'an dernier). Une liste était présentée, les représentants ont donc été élus à 100%.

A partir de cette année, le vote aura lieu uniquement par correspondance, afin d'éviter à la classe de Mme BORG de perdre une matinée d'enseignement en étant répartie dans les deux autres classes, puisque la présence de la directrice est obligatoire pour tenir le bureau de vote.

Organisation pédagogique de l'école :

Equipe enseignante :

Directrice de l'école : Caroline Borg
CP : C. Borg
CE1-CE2 : Maud Thomas et Virginie Quinette (le lundi)
CM1-CM2 : Caroline Pladys

Effectifs des classes :

CP = 11 élèves
CE1-CE2 : 9 + 13 = 22 élèves
CM1-CM2 : 12 + 12 = 24 élèves
Total : 57 élèves

Vote et approbation du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur n'a pas été modifié depuis l'an dernier. Il est voté ce jour et approuvé à l'unanimité.

Santé et hygiène :

Dépistage CE2 : nous n'avons pas encore été contactés par l'infirmière scolaire. Un élève de CM1 sera vu par l'infirmière car il était absent l'an dernier.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : le médecin scolaire a autorisé l'école à dispenser les soins urgents aux enfants concernés en signant les PAI ou leur renouvellement.

Pas de problème d'hygiène dans l'école.

Une affiche « interdiction de fumer aux abords de l'école » a été apposée sur le panneau d'informations. Elle est obligatoire.

Sécurité :

Plan Vigipirate : les parents ne sont toujours pas autorisés à pénétrer dans l'école. Il faut sonner à la grille si besoin. Lorsque Mme Borg est en EPS, les autres classes n'entendent pas la sonnette. Il faut donc venir dans la salle des fêtes ou passer par la mairie.

Incendie : l'exercice d'évacuation a été effectué en 1 minute 16 (dernière personne à plus de 8m de la façade). La sortie de secours de la classe de CE1-CE2 a été modifiée, désormais les élèves sortent rue Grande et font le tour par le monument aux morts. Le point de ralliement, sur la place des érables, a été rejoint par tous en 2 min 39. L'exercice s'est bien déroulé et est validé.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) Risques Majeurs et PPMS Attentat : ces documents sont remis à la Mairie et à l'Inspection de l'Education Nationale. Ils sont mis à jour chaque année.

L'exercice PPMS Attentat a eu lieu le jeudi 17 octobre. En raison de l'absence de Mme Borg, il a été identique à celui de l'an dernier dans sa mise en œuvre. L'an prochain, il faudra prévoir des activités calmes pour permettre aux élèves de rester silencieux.

Nous devons désormais associer les élèves à la prise de décision entre fuite ou mise à l'abri, afin qu'ils s'impliquent plus. Pour le PPMS Risques majeurs, qui sera réalisé au printemps, nous essaierons de choisir un scénario de fuite, pour développer de nouvelles attitudes chez les élèves.

M. Beaumont propose l'installation d'un système d'alerte avec haut-parleurs. Mme Jacquier répond que pour la sécurité des enfants, cette solution peut être envisagée. Elle propose à M. Beaumont de venir la voir pour en discuter.

Présentation des modifications du projet d'école

Concernant l'ORIENTATION N°1 : AMELIORER LES COMPETENCES EN ORTHOGRAPHE, nous avons commandé le matériel pédagogique qui va nous permettre de mettre en œuvre les actions que nous n'avions pas pu commencer l'an dernier. En CP, avec la nouvelle méthode de lecture, les dictées de phrases ont commencé dès la 5^e semaine de classe.

Concernant l'ORIENTATION N°2 : METTRE LA RESOLUTION DE PROBLEMES AU CENTRE DE L'ACTIVITE MATHEMATIQUE, nous avons acheté le matériel qui nous manquait en CP et CM2. Les élèves de CP sont très bien entrés dans cette nouvelle méthode. Ils fonctionnent donc sans fichier cette année, ce qui a été approuvé par notre Inspectrice. Pour les CE1, Mme Thomas a continué Picbille puisque les élèves l'avaient utilisé en CP. Elle ne continuera probablement pas l'an prochain avec les futurs CE1.

Nous avons également acheté le même matériel en calcul mental pour tous les niveaux.

Vie de l'école :

Les TNI viennent d'être installés dans les classes. La formation des enseignants aura lieu le mercredi 13 novembre.

M. Lubouë demande à la mairie le cout de cette installation. Mme Jacquier répond que le matériel a couté 10 476€, et que la mairie a obtenu une subvention de 50% de l'Etat, et une autre de 30% par la DETR, qui n'ont pas encore été versées à ce jour.

M. Beaumont demande quel est l'intérêt pédagogique des TNI. Mme Borg détaille ce qu'il est possible de faire.

Les activités régulières :

EPS : nous bénéficions toujours de l'intervention d'un éducateur sportif agréé le mardi après-midi. Une 2^e séance d'EPS est organisée par l'enseignante de chaque classe, le vendredi.

Les séances de natation commenceront le 14 janvier pour les CM1-CM2. Lorsqu'ils auront validé l'ASSN, la classe de CE1-CE2 utilisera les créneaux restants.

M. Lubouë demande à Mme Jacquier le cout de la piscine. Il demande également comment sont choisis les accompagnateurs car une mère d'élève avait dit lors de la réunion de rentrée qu'elle accepterait que son fils prenne le bus uniquement si elle l'accompagnait.

Lecture : nous développons la fluence sur les classes de cycle 2. Cette année, les exercices sont quotidiens en CP. Les CE1-CE2 continuent les ateliers hebdomadaires, comme l'an dernier. Les CM1-CM2 n'ont pas besoin de la travailler en classe, au vu de leur niveau. Les élèves qui en ont besoin la travaillent en APC.

Nous continuons toujours nos évaluations 4 fois dans l'année, sur les 2 mêmes textes du CE1 au CM2. Les CP ont leur propre évaluation. Cette année, à l'issue de chacune d'entre elles, le résultat des élèves sera communiqué aux parents.

Cette année, nous allons insister sur l'importance de mettre le ton et le respect de la ponctuation.

Mme Geslin s'interroge sur l'intérêt de la lecture rapide. Mme Borg lui explique les résultats des dernières recherches en neurosciences. Mme Baalouj explique que lorsque son fils lit à voix haute, il lit très rapidement, sans respecter la ponctuation. Nous allons donc bien retravailler avec les élèves la différence entre le travail de la fluence d'une part, et le travail de la lecture à voix haute d'autre part.

Les aides spécifiques :

APC : les Activités Pédagogiques Complémentaires concernent uniquement la lecture.

Les CE1-CE2 ont travaillé la fluence, les CM1-CM2 également ainsi que la compréhension. Les CP n'ont pas commencé afin que Mme Borg n'épuise pas toutes ses heures en début d'année, comme l'an dernier.

PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) : C'est un document que l'enseignant rédige pour les élèves en difficulté, dans lequel il expose les objectifs à travailler prioritairement et les actions pédagogiques différenciées mises en place pour faire progresser l'élève. Le PPRE est présenté aux familles des élèves concernés lors d'un entretien individuel. Un bilan est ensuite exposé à la famille.

Depuis cette année, le PPRE est un document identique dans chaque cycle et nous avons un document de référence à utiliser pour le remplir, afin d'harmoniser les écoles du département.

Pour l'instant, il y a 3 PPRE dans la classe de CP, 6 dans la classe de CE1-CE2, 5 dans la classe de CM1-CM2, soit un total de 14 PPRE.

PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : un élève concerné. Il existe pour les enfants qui ont de gros troubles dans les apprentissages.

PPS (Projet Personnel de Scolarisation) : un élève concerné. Il existe pour les enfants en situation de handicap.

RASED : pas de prise en charge régulière sur l'école, par manque de créneau des enseignants spécialisés.

L'utilisation du budget de fonctionnement fourni par la mairie :

Il nous reste du budget pour les sorties scolaires. Nous avons contacté le SIRMOTOM afin de visiter la centrale de valorisation des déchets et de participer à un atelier pédagogique.

La mairie offre un spectacle de Noël aux enfants. Il aura lieu le vendredi 20 décembre dans la salle des fêtes.

Les projets de classe et d'école :

Les élèves de CE1-CE2 vont apprendre/continuer à jouer aux échecs lors d'ateliers qui dureront toute l'année. Mme Borg a demandé à la mairie de peindre un échiquier sous le préau. Des pièces d'échecs seront fabriquées ou achetées. Les enfants pourront jouer lors des récréations.

Nous avons un projet sur la gestion des déchets, c'est pourquoi nous avons contacté le SIRMOTOM pour notre 2^e sortie scolaire de l'année. Nous faisons le tri sélectif de nos déchets et les CE1-CE2 ont fabriqué du papier recyclé. Une animatrice « Seine et Marne environnement » est intervenue dans la classe de CM1-CM2 afin de montrer aux élèves le lien entre géologie et environnement. Les élèves ont fabriqué un petit parpaing.

Nous envisageons un gros projet avec l'intervention d'un artiste, mais il faut d'abord obtenir les autorisations de l'Inspection académique avant de mettre ce projet à exécution.

Un goûter de Noël sera organisé dans la salle des Fêtes le vendredi 20 décembre. Nous demanderons aux élèves d'apporter des gâteaux et des boissons. La mairie offrira des chocolats aux enfants.

Chaque classe fabriquera un petit objet pour Noël.

Nous exposerons nos travaux en arts plastiques en fin d'année.

M. Lubouë demande si le défilé de carnaval sera reconduit. Nous l'envisageons. Il contactera l'association « Les Cœurs Misyciens » pour que le goûter soit offert aux enfants, comme l'an dernier.

Le Livret Scolaire Unique (LSU) :

Nous n'avons pas encore eu de nouvelles concernant les codes d'accès pour que les parents puissent consulter le LSU de leur enfant. Nous proposerons tout de même des entretiens individuels aux parents, avec inscription à l'avance, pour commenter le livret.

Le conseil école-collège :

Il a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le 1^{er} et le 2nd degré, notamment au profit des élèves les plus fragiles. Il établit un programme d'actions pour l'année scolaire et la suivante, ainsi qu'un bilan de ses réalisations. Plusieurs réunions ont lieu dans l'année, la prochaine aura lieu le jeudi 14 novembre pour Mme Pladys.

Les relations avec les familles :

Nous demandons à nouveau aux parents de ne pas venir sans prévenir à la grille le midi ou le soir. Comme il est spécifié dans le nouveau règlement intérieur, toute demande de rendez-vous avec un enseignant doit faire l'objet d'une demande écrite dans le cahier de liaison de l'enfant.

Nous nous efforçons de communiquer au maximum avec les parents, de par les différentes réunions, les mots dans le cahier de liaison, la fiche de comportement de l'élève qui est à signer chaque semaine...

Activités périscolaires :

Mme Baalouj demande à Mme Jacquier si l'intervention d'une 2^e personne est prévue à la garderie car il y a plus d'enfants qu'avant, depuis les changements d'horaires. Mme Jacquier prend en compte sa remarque.

Coopérative :

Au 31 août, le solde de la coopérative scolaire est de 1 054,57€. La coopérative nous permet :

- de financer les sorties scolaires
- de financer le petit matériel que nous ne trouvons pas dans les catalogues de commandes scolaires.
- de payer une adhésion à l'OCCE pour chaque élève, qui assure notamment les élèves lors des sorties scolaires, car l'assurance des familles n'offre pas toujours cette couverture.
- de payer le transport en bus des CM2 qui vont visiter le collège et des GS qui viennent visiter leur future école.

Afin d'agrémenter cette coopérative scolaire, nous ferons 2 appels aux dons dans l'année : un en novembre, l'autre en mars.

Travaux :

La porte de l'issue de secours de la classe de CP est très difficile à ouvrir.

Le terrain de basket n'a plus de marquage au sol. La mairie a acheté tout le matériel. Les travaux seront réalisés dès que la météo le permettra.

Une marelle et un échiquier seront peints dans la cour de récréation.

Mme Jacquier informe le Conseil d'école que le sol de la classe de CP sera changé dans l'année. Elle envisage de changer les fenêtres de la classe de CM1-CM2 avant de mettre des rideaux occultants.

M. Lubouë demande s'il est possible de mettre des grilles aux fenêtres de la classe de CE1-CE2 car une intrusion est possible puisqu'elles donnent sur la rue.

Autre :

Mme Thomas-Bouchez demande aux parents élus la possibilité de créer un groupe WhatsApp afin de disposer d'un moyen de communication efficace.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Borg lève la séance à 18h45.